



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CAP LOCALE DU 8 NOVEMBRE 2016
LISTES D'APTITUDE
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Une fois encore, au nom de l'exemplarité, la DGFIP supportera en 2017, 57,42 % des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5,40 % des effectifs de la Fonction Publique d'Etat.

Chaque année, les suppressions d'emplois représentent la totalité des effectifs de deux Directions Départementales des Finances Publiques comme le Puy-de-dôme. C'est inacceptable !

Comme toujours, les conditions de travail des agents des Finances Publiques s'en trouvent davantage dégradées pendant que des missions sont abandonnées en catimini voire privatisées comme dans le cadre du Prélèvement à la Source.

Pour faire face, la DGFIP est entrée dans une spirale infernale de fermetures de postes et de services au mépris des besoins réels des contribuables et usagers. Elle veut accréditer l'idée que le regroupement des services améliorera les conditions de travail, mais c'est un leurre, car au contraire, il sera ainsi plus facile encore de continuer à supprimer des emplois.

Dans le même temps les budgets de fonctionnement diminuent d'année en année et la DGFIP qui n'a plus les moyens d'exercer correctement ses missions tend à évoluer vers une administration, alors que nos concitoyens, notamment les plus démunis, sont en droit d'attendre autre chose que des services en ligne.

Concernant les carrières, elles deviennent de moins en moins attractives et la rémunération n'est plus à hauteur ni des efforts demandés ni de la technicité requise ; Quant au pouvoir d'achat, il diminue inexorablement alors que le point d'indice a été gelé pendant 6 ans, et que les agents doivent supporter l'augmentation de la retenue pension civile et la suppression de l'indemnité compensatrice

Les règles de gestion, certes perfectibles, mais stabilisées en 2012, sont désormais remises en cause sans discussion ni contrepartie par le Directeur Général dans le

but de faciliter la mise en place de nouvelles structures issues de la démarche « stratégique ».

Pour **F.O.- DGFIP** ces attaques sont inacceptables et constituent les premiers pas vers la mobilité forcée.

Tout ceci est à n'en pas douter dicté et consécutif à la mise en œuvre de la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015.

En effet le décret portant charte de déconcentration donne les pleins pouvoirs aux préfets de Région pour prendre la main, tant sur l'organisation des services de l'État et ses opérateurs que pour la gestion des agents.

C'est là où la mise en œuvre de PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) que **F.O.** n'a pas signé permettra, comme le souhaite la Ministre de la Fonction Publique de piloter la masse salariale au niveau interministériel.

Nos droits et garanties, relevant du Statut Général et de nos statuts particuliers, sont remis en cause par le protocole PPCR-AFP (parcours professionnels, carrières, rémunérations ou avenir de la Fonction Publique) qui entérine l'allongement des carrières, l'encadrement des rémunérations et la mobilité forcée ;

Concernant l'ordre du jour de ces CAP locale, force est de constater qu'elles sont aussi un exemple des conséquences de la politique menée par le gouvernement au nom de la réduction des déficits.

Ainsi les chiffres parlent d'eux mêmes avec pour la liste d'aptitude de C en B, 1868 promus en 2012 contre 745 en 2016 et pour la liste d'aptitude de B en A , 286 promus en 2012 contre 185 en 2016 !

Le nombre de promotion a donc baissé de façon drastique ces 5 dernières années et pour 2017, les personnels vont encore payer aux prix fort les orientations budgétaire d'austérité.

«« Toujours moins », voilà un dogme qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui risque dans d'amener les personnels à une réelle démotivation.

F.O.- DGFIP dénonce et condamne la restriction des possibilités d'accès aux catégories B et A et revendique, a minima le retour aux potentialités de 2012.

Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B et **F.O.- DGFIP** fidèle à ses revendications, condamne l'abandon du droit au retour et exige son rétablissement immédiat pour tous, compte tenu du faible gain de rémunération perçu par les agents concernés.

Par ailleurs beaucoup d'agents partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi **F.O.- DGFIP** revendique pour tous un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Concernant la répartition par tranche d'ages des agents promus par liste d'aptitude, force est de constater que le bilan des travaux ces dernières années fait apparaître une répartition très faible pour les agents de moins de 40 ans ou plus de 60 ans.

Pour **F.O.- DGFIP**, il y a clairement une discrimination par rapport à l'âge des candidats, volonté de l'administration que nous dénonçons fermement !

F.O.- DGFIP souhaite aborder aussi dans cette CAP locale aujourd'hui, la remise en cause par la Direction Générale à compter de 2017, des modalités de fonctionnement des CAP locales qui découlaient jusqu'à présent des textes réglementaires et de la concertation au niveau national avec les organisations syndicales.

Pour **F.O.- DGFIP**, ces nouvelles dispositions issues d'une fiche d'un « groupe de travail » national, et qui vise à ne plus systématiquement convoquer les représentants suppléants au sein des CAP locales, ne peut qu'aggraver la pratique d'un dialogue social déjà fortement mis à mal par les provocations répétées du Directeur Général.

Pour **F.O.- DGFIP**, dans un contexte où compte tenu des réformes en cours, la défense des intérêts matériels et moraux des personnels relève de la plus haute importance, cette volonté de réduire le nombre de représentants des personnels élus en CAP, est inacceptable !

Pour conclure, et dans le contexte des points que nous venons d'évoquer, **F.O.- DGFIP** rappelle à nouveau l'appel à la mobilisation générale lancée en ce dernier trimestre 2016 par l'intersyndicale FO – Solidaires - CGT, appel qui a donné lieu à de nombreuses initiatives locales, notamment le 17 octobre journée nationale d'actions.

Dans le prolongement de ces actions, les trois principaux syndicats des Finances Publiques appellent les agents des Finances Publiques à se mobiliser massivement par la grève le 15 novembre 2016 pour exiger :

- **L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations,**
- **Des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité**
- **La reconnaissance financière de nos qualifications,**
- **Le maintien des statuts particuliers.**